



28 - 29 MARS 2026

au Théâtre Gabrielle Robinne Montluçon (03 Allier)

CONTACT :

Email : lesartsencoeur@orange.fr

Site : <http://www.ecoleisadora.com>

CONCOURS «Les Arts en Coeur» MONTLUÇON

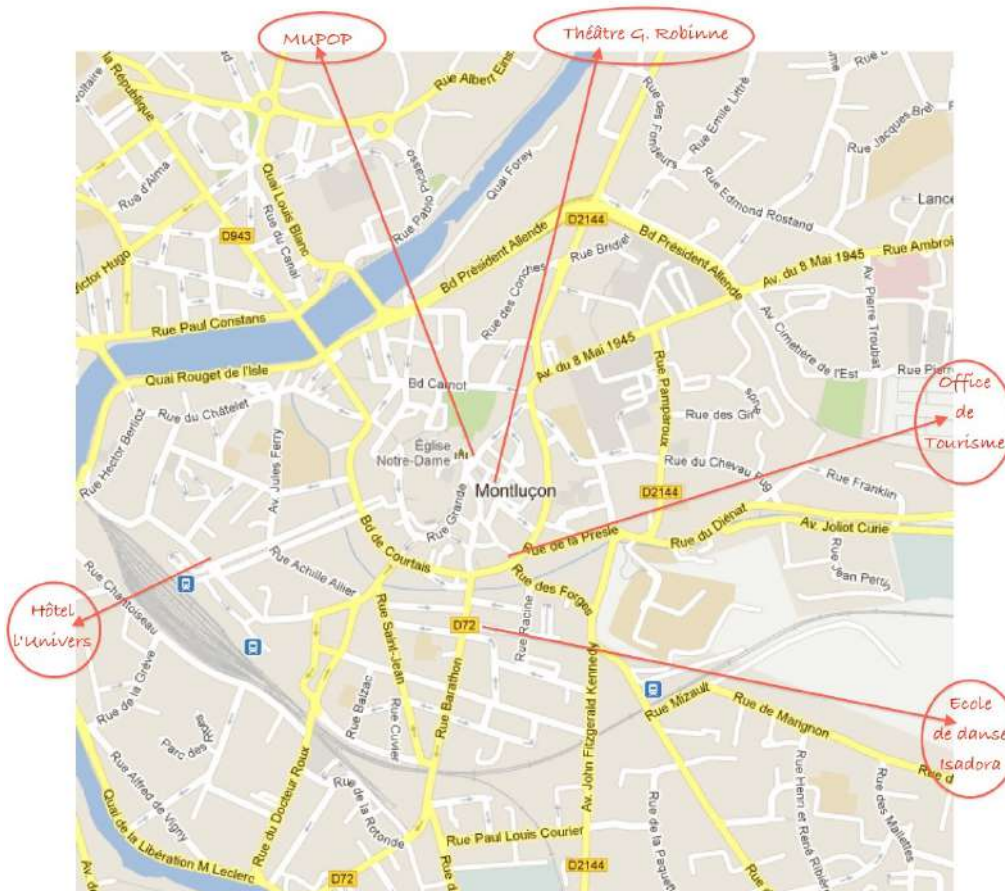
2 ter rue Molière 03100 Montluçon

Tel : 06.11.86.14.17 (A n'utiliser que par les professeurs 😊 Merci !)



Théâtre Gabrielle Robinne :

Place de la Comédie 03100 Montluçon
Tel : 04 70 02 27 28



Office de Tourisme :

67 ter Bd de Courtais

Tel : 04.70.05.11.44

Site : <http://www.montlucontourisme.com/fr/>

The Original Hôtel L'Univers :

(Gare)

(Partenaire exclusif / Tarif Sportif)

38 Avenue Marx Dormoy

(A 10mn à pied du Théâtre)

Tel : 04 70 05 33 47

Site : <http://www.hotel-montlucon.fr/>

Ecole de Danse Isadora :

2 ter rue Molière

Tel : 06 11 86 14 17

Site : <http://www.ecoleisadora.com>

MUPOP (Musée Interactif qui vaut le détour ... N'hésitez pas entre 2 répétitions ;-)

3 rue Notre-Dame, Passage du Darot,

Tel : 04 70 02 19 62

Site : www.mupop.fr/

Présidente de l'association LES ARTS EN COEUR :
Delphine Charpentier

Direction Artistique :
Alexandra Martin-Volcovici et Cathy Bisson (CNSMD Paris)



2 niveaux «LOISIRS» et «PRE-PRO»

Le niveau «**LOISIRS**» correspond à tous ceux qui aiment la scène, la **danse en terme de « Loisirs »** et qui ne veulent pas en faire leur métier. Ils participent au concours comme but de travail, pour le plaisir de se dépasser. Ce niveau n'est autorisé qu'aux élèves vraiment «amateurs» qui ne prennent qu'**un ou deux cours de danse par semaine**.

Le niveau «**PRE-PRO**» permet à des candidats espérant faire de la danse leur métier, d'être jugés par des professionnels qui apprécieront en particulier le potentiel de l'élève.

Ce niveau est aussi **approprié aux élèves prenant plusieurs cours de danse par semaine** et habitués à présenter des concours.

3 catégories «Individuel» «Duo» et «Groupe»

Groupe à partir de 3 élèves jusqu'à 15 danseurs maximum.

Les danseurs des duos ou groupes doivent se situer dans la tranche d'âge de la catégorie (Pas de notion de moyenne d'âge).

4 disciplines : **«Modern'jazz» «Contemporain»** **«DANSES URBAINES» et «Mix-Arts»**

Mix-Arts: Sont réunis dans cette catégorie, tous ceux qui veulent expérimenter la **CREATION** à travers le « **mélange** » des arts ! Créer en solo, duo ou groupe une pièce chorégraphique en mêlant la Danse aux autres arts comme le chant, la musique, le théâtre, le cirque ou les arts plastiques ... Tous styles confondus et toutes catégories d'âges confondues. **Seront jugés, le lien entre la Danse et les autres Arts, la technique de chacun, le sens artistique, la création chorégraphique, l'originalité ...** Des artistes en « direct Live » !

« Musique vivante et Danse », « Chant et Danse » « Théâtre et danse », « Cirque et danse », « Arts Plastiques et Danse » etc ...

OSEZ, LANÇEZ-VOUS !!

INDIVIDUELS

JAZZ - CONTEMPORAIN - DANSES URBAINES

NIVEAU	ÂGE (A la date du concours)	DEGRÉ	VARIATION	Durée
LOISIRS	8-9 ans (n'ayant pas atteint 10 ans) 10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans) 12-13 ans (n'ayant pas atteint 14 ans) 14-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans) 16 ans révolus et +	Base Préparatoire Intermédiaire Avancé Supérieur	VARIATION LIBRE	MAX 2'
PRE-PRO	10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans) 12-13 ans (n'ayant pas atteint 14 ans) 14-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans) 16 ans révolus et +	Préparatoire Intermédiaire Avancé Supérieur	VARIATION LIBRE	MAX 2'

DUOS ou GROUPES

JAZZ - CONTEMPORAIN - DANSES URBAINES

NIVEAU	ÂGE (A la date du concours) (Pas de notion de moyenne d'âge)	DEGRÉ	Durée max
LOISIRS	8-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans) 12-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans) 15 ans révolus et +	Degré A Degré B Degré C	MAX 3'
PRE-PRO	10-11 ans (n'ayant pas atteint 12 ans) 12-15 ans (n'ayant pas atteint 16 ans) 15 ans révolus et +	Degré A Degré B Degré C	MAX 4'

DISCIPLINE «MIX-ARTS» INDIVIDUEL, DUO ou GROUPE

Sont réunis dans cette discipline, tous ceux qui veulent expérimenter la **CREATION** à travers le **mélange des arts** ! Créer une pièce chorégraphique avec des musiciens sur scène, ou des comédiens, ou des artistes de cirque ou des plasticiens ...
Tous styles confondus (Classique, Modern'jazz, contemporain, autres styles ...) et toutes catégories d'âges confondues.

Pour la catégorie «PRO» cela peut être un extrait de création en cours, une proposition de spectacle en devenir ...

Seront jugés, le lien entre la danse et les autres arts, la technique de chacun, et le sens artistique, la création chorégraphique, l'originalité ...

Exemples de disciplines : (liste non exhaustive)

« Musique vivante et Danse », « Théâtre et Danse », « Cirque et Danse », « Arts Plastiques et Danse »

NIVEAU	ÂGE	Durée max
LOISIRS	Aucune limite d'âge	5' max
PRE-PRO	Aucune limite d'âge	7' max

- Cette discipline « Mix-Arts » aura droit à 3 effets scénographiques. Une CONDUITE (Lumière-Son) (Voir annexe) est à retourner **avant le 15 mars 2026 (dernier délai)**
- Temps de répétition sur scène : **10 ' maximum (mise en place avec ou sans musique, éclairage etc ...) ou 15' pour les PRE-PRO**
- Temps d'installation sur scène avant passage : **2 ' maximum**
- Un accès aux coulisses est possible pour l'aide éventuelle d'un technicien (en cas d'installation particulière de décors ou autres accessoires) : En faire la demande à l'inscription.
- Concernant d'éventuels accessoires ou décors, merci de bien vouloir lire les recommandations à ce sujet.

ARTICLE N°1 : ORGANISATION

Sous réserve de modifications, en fonction du nombre de candidats inscrits dans chaque catégorie

- **Répétitions les matins** (Placement et passage en musique).
- **CONCOURS les après-midi ou soirées.**
- MASTER CLASS offerte aux candidats à partir du degré intermédiaire en fonction du nombre de candidats inscrits.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ce calendrier, l'organisation et le présent règlement en fonction des inscriptions. Cet article et ce document ne sont pas contractuels.

ARTICLE N°1 BIS : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La **clôture d'inscription est fixée au 7 mars 2026** mais l'organisation du concours se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le quota maximum de candidats est atteint.

ARTICLE N°2 : LIEUX du concours:

- Répétitions, Echauffement et Concours : **Théâtre Gabrielle Robinne**
- LE CONCOURS EST OUVERT AU PUBLIC
- MASTER CLASS : **Ecole de danse ISADORA-VOLCOVICI, 2 ter rue Molière**

ARTICLE N° 3 : CHARTE du concours:

Recevoir tous les candidats quel que soit leur niveau dans les meilleures conditions possibles dans le Respect, l'Amitié, l'Entraide et la Solidarité :

- Répétition sur scène
- Espace (Foyer) avec tapis de scène pour se chauffer
- Un jury de qualité

ARTICLE N°4 : RECOMPENSES:

A l'issue de la finale, seront attribuées :

Médaille d'Or avec félicitations (A partir de 18/20)

Médaille d'Or à l'unanimité (17/20)

Médaille d'Or (16/20)

Médaille d'Argent (15/20)

Médaille de Bronze (14/20)

1er accessit (13/20)

Les médaillés d'Or avec félicitations du jury en niveau PRE-PRO pourront recevoir un **chèque de 150€ sur décision du jury.**

Coup de coeur du jury, Prix de la ville de Montluçon, Prix du Conseil Général, Prix du Conseil Régional, Prix du meilleur danseur «Espoir», Prix de la Musicalité toutes catégories confondues, GRAND PRIX LES ARTS EN COEUR. Stages de danse, Divers cadeaux, accessoires de danse ... Ils ne pourront être échangés ou reportés.

ARTICLE N°5 : JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de la Danse et du spectacle.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner toutes les récompenses, les cadeaux, stages ou prix en numéraires.

Ses notes et décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE N° 6 : TENUES AUTORISEES

Jazz, Contemporain individuels :

Tenue libre (Noir déconseillé à cause du fond et tapis noirs)

Conseils : Justaucorps ou Teeshirt couleur, short, Combi-short ou pantalon, robe courte ...

«Mix-Arts» ou Danses urbaines + Duos et Groupes toutes disciplines : Costume autorisé.

Lors du palmarès, tous les candidats se présenteront sur scène, dans la tenue dans laquelle ils ont concouru.

Les costumes seront autorisés pour le spectacle de clôture à tous les candidats sélectionnés.

ARTICLE N° 8 : ACCESSOIRES et DECORS

Les Accessoires ou décors sont autorisés s'ils peuvent être placés et déplacés très rapidement et s'ils ne laissent aucune trace sur scène (**confettis, liquide, fumigène, talc ou assimilés, sont interdits**).

Ils ne doivent en aucun cas risquer d'endommager le tapis de scène, ou risquer de causer une chute de l'un des danseurs. Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles de sécurité sont exclus (fumigène, carbo-glace sont interdits).

En cas de doute, seule la décision du régisseur général du théâtre Gabrielle Robinne sera pris en compte.

En cas de dégâts ou de préjudice quel qu'il soit, les candidats en cause pourraient être tenus pour responsables.

ARTICLE N° 9 : MUSIQUE

Envoyer par « **WETRANSFER** », le fichier musical en **.WAV** (Pas de format MP3)

après avoir reçue la convocation (pour avoir le N° de passage 🗳️) . **ENVOI GROUPÉ par le professeur.**

Nommer le fichier comme ci-dessous:

(Exemple : **01 MARTIN LEONIE CONTEMPORAIN Solo Loisirs Préparatoire**)

* En cas de coupure musicale, celle-ci doit être faite à la fin d'une phrase musicale avec un dépassement de 10" max). Il est obligatoire de prévoir un double par candidat à apporter pour la répétition sur clef USB.

ARTICLE N° 10 : SCENE

La scène du Théâtre Gabrielle Robinne mesure 10 mètres de cadre de scène sur 10 mètres de profondeur. Pente 0%

ARTICLE N° 11 : PASSAGE des CANDIDATS

Les candidats passeront sur scène du plus jeune au plus âgé de chaque degré.

Toutes les candidatures «Pré-Pro» (toutes disciplines confondues) passeront ensemble, (Si le nombre de candidats le permet).

Toute personne absente lors de l'appel des candidats sera éliminée.

Le candidat ayant atteint l'âge limite d'un degré le jour du concours, devra se présenter dans le degré supérieur (dérogation possible en fonction de la date anniversaire).

ATTENTION :

Chaque candidat ne peut dépasser 3 passages sur scène.

Tous les candidats devront être présents, au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation **MUNIS D'UNE PIECE D'IDENTITE (qui sera demandée en cas de doute sur l'âge des candidats)** (Déroulement des épreuves sur les convocations).

ARTICLE N°12 : DEROGATIONS d'âge

Une dérogation concernant l'âge d'un candidat **pour les groupes** pourra être accordée par les organisateurs du concours, sur demande écrite par mail, après étude du dossier d'inscription.

ARTICLE N° 13 : MASTER CLASS

Une Master Class sera offerte aux candidats **à partir du degré Intermédiaire** (dans la mesure du possible, puisque le nombre d'élèves sera limité à 20 par classe). Seuls ceux qui auront coché la case sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet de ces Master class. (Dans l'ordre d'arrivée des dossiers)

ARTICLE N° 14 : SPECTACLE DE CLÔTURE

Certains des candidats seront appelés à participer au spectacle de clôture sur décision du jury.

Les costumes seront autorisés à cette occasion.

Tous les candidats (tous niveaux, et toutes catégories et tous styles confondus) participants au concours, s'engagent à danser s'ils sont retenus par le jury. Ils ne reçoivent aucun cachet ni rétribution.

Ce spectacle sera donné pendant les délibérations du jury le dimanche, et pourra être l'occasion d'admirer et d'écouter d'autres artistes, danseurs, musiciens, comédiens ...

Le public pourra réserver ses places pendant toute la période du concours. Le prix des places sera donné ultérieurement.

Ce spectacle est offert gratuitement à tous les candidats et professeurs accompagnants leurs élèves.(sur présentation de leur badge avec photo).

ARTICLE N°15 : DROITS D'AUTEUR

Dans le cadre de la réglementation sur les droits d'auteur, il est impératif d'obtenir l'autorisation du chorégraphe ou de ses descendants pour présenter des chorégraphies d'artistes du 20ème et 21ème siècle. Le non-respect de ces recommandations peut entraîner la disqualification des candidats. (Autorisation sur papier libre à joindre au dossier d'inscription)

ARTICLE N° 16 : ACCES PROFESSEURS et CANDIDATS

Les professeurs seront seuls autorisés à accompagner leurs élèves pendant les répétitions et dans le foyer, mais **ils ne sont pas autorisés (ni leurs élèves) à rester dans la salle de spectacle pendant la répétition des autres candidats !**

Les professeurs n'auront pas accès aux coulisses durant les épreuves.

Les professeurs et les candidats **munis de leur badge avec photo** pourront accéder gratuitement à la salle de spectacle.

ARTICLE N°17 : SPECTATEURS

LE CONCOURS EST OUVERT AU PUBLIC.

Les applaudissements ne seront pas autorisés pour ne pas défavoriser les candidats.

Les entrées et sorties seront autorisées exclusivement entre les degrés, afin de préserver les candidats et le calme dans la salle. **Merci de bien vouloir respecter les personnes bénévoles qui réguleront ces entrées et sorties.**

Les tarifs des places pour assister aux épreuves du concours ainsi que pour le spectacle de clôture seront donnés ultérieurement.

Une buvette et une petite restauration seront organisées sur place (café, Thé, Chocolat, Gâteaux, Sandwichs, Tarte, confiserie, boissons etc)

Des sanitaires et des poubelles sont à votre disposition au Théâtre Gabrielle Robinne. **Merci de bien vouloir faire respecter la propreté des lieux.**

ARTICLE N°18 : RESPONSABILITE

Les organisateurs du concours, toute l'équipe ainsi que le personnel du Théâtre Gabrielle Robinne déclinent toute responsabilité en cas de vol, de préjudice quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs ou le public tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés pour le concours.

Tout candidat accepte et reconnaît avoir lu le règlement du concours dans sa totalité en participant au concours «Les Arts en Coeur». **Chaque candidat doit être couvert par son assurance «Responsabilité Civile».**

ARTICLE N° 19 : NON respect du règlement :

Les candidats fraudant sur leur âge ou niveau encourent la disqualification.

Le dépassement de temps, une tenue ou un comportement incorrect, le non-respect du règlement seront aussi des motifs de disqualification.

Le jury est habilité à reclasser les candidats en catégorie «Loisirs», ou «Pré-Pro»

ARTICLE N°20 : PHOTOS et PRISES DE VUE

Afin de ne pas nuire au bon déroulement du concours, **seuls des professionnels habilités par la direction du concours seront autorisés à photographier ou à filmer les candidats.**

Un photographe spécialisé en danse, sera présent le jour du concours. Les épreuves seront visibles sur internet quelques jours après le concours.

Les candidats n'ont aucun droit sur les photos ni prises de vue effectuées durant le concours et les répétitions. Tout cliché du concours pourra être utilisé par l'association «Les Arts en Coeur» sur son site, dans la presse ou sur internet à des fins publicitaires (pour toutes activités tels les stages, concours ou autres ...) et ce pour une durée de 10 ans.

ARTICLE N°21 : REMBOURSEMENT

Aucun candidat (individuel, duo ou groupe) «absent» le jour du concours ou «blessé» ne peut prétendre à un remboursement de ses frais d'inscriptions ou d'adhésions, quel que soit le motif.

Les Frais d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas d'annulation du concours par les organisateurs.

INSCRIPTIONS

**Les inscriptions et règlements * se font
uniquement en ligne sur le site sécurisé HELLO-ASSO
<https://www.helloasso.com/associations/les-arts-en-coeur>**

Les inscriptions ne seront validées
qu'une fois les frais d'inscriptions réglés.

A envoyer par courrier ou par mail (envoi groupé avec les noms sous chaque photos):
lesartsencoer@orange.fr

- ☐ 1 photo portrait pour chaque candidat (Badge)
- ☐ 1 photo portrait «Professeur» (Badge)

A envoyer par WETRANSFER, GROS FICHIERS ou autre lien GOOGLE DRIVE:

- ☐ Les musique de chaque élève, duo ou groupe doivent être envoyées dans un **envoi groupé par le professeur après réception des convocations.**

* Pour information: Inscriptions Hello Asso

- **45€** par candidat en catégorie « individuel »
+ 25€ par inscription supplémentaire en catégorie « individuel »
- **25€** par candidat d'un Duo
- **15€** par danseur d'un Groupe
- **5€** adhésion à «Arts en Coeur» (en tant que Membre participatif, obligatoire pour chaque candidat)

La clôture d'inscription est fixée au 7 mars 2026